



Résolution du conseil communal du 05 juillet 2016

Le Conseil,

- Approuve une convention de partenariat « SILVA »
- Rembourse à l'asbl AIS Quartier le remplacement d'une chaudière pour l'appartement de la rue de Belgrade 78
- Approuve une convention d'adhésion à la centrale d'achat « Agence du Stationnement »
- Approuve le règlement d'attribution des logements communaux
- Remet un avis relatif au projet de Plan de Gestion de l'Eau
- Approuve les modifications budgétaires n° 1 et 2 du service ordinaire et extraordinaire 2016
- Arrête les comptes annuels 2015
- Approuve les conditions du marché pour :
 - les emprunts pour le financement des dépenses d'investissement
 - la rénovation de la toiture du stade Bertelson
 - le remplacement de menuiseries extérieures dans différentes écoles communales (4 lots)
 - les travaux de remise en état du BRASS (audit, avant-projet, mission auteur de projet)
 - la construction d'une nouvelle maison de quartier et réaménagement d'une partie d'un intérieur d'ilot en espaces récréatifs et paysagers rue Marconi 41
 - la rénovation de la crèche « La Ruche » et l'augmentation de la capacité d'accueil
 - la désignation d'un bureau d'étude, agissant en qualité « d'auteur de projet », en vue d'établir une étude urbanistique du site « Neerstalle-Teinturerie » et de réaliser une structure d'accueil de la petite enfance
- Approuve le transfert d'horodateurs vers l'Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale et l'adaptation de l'inventaire
- Adopte les avenants du règlement d'assurance pensions de la commune et du CPAS de Forest
- Adopte les avenants du règlement d'assurance de cotisations de la commune et du CPAS de Forest
- Autorise d'interjeter appel à un jugement (Greenhouse Talent BVBA)
- Prend pour information les décisions du collège des Bourgmestre et Echevins pour :
 - les travaux d'aménagement pour les futures préfabriqués de l'école Arc-en-Ciel/Bempt
 - le revu de l'estimation de la location, l'installation et le démontage de locaux préfabriqués du Bempt
- Adopte le règlement d'ordre intérieur des écoles communales francophones

- Déclare les emplois vacants pour l'enseignement 2016/2017
- Lance un appel à candidatures et arrête le profil de fonction pour un directeur d'école
- Met temporairement à disposition l'immeuble avenue du Pont de Luttre 163
- Approuve la convention « Contrat d'insertion »
- Adhère à la centrale de marchés lancée par la commune d'Ixelles pour le marché public ayant pour objet les services postaux pour les envois de correspondance
- Autorise d'acquiescer au jugement du 19 juin 2016 dans le litige entre la commune de Forest et Thomas & Piron Bâtiments SA
- Octroi 3 pensions
- Désigne 1 enseignant
- Nomme 14 enseignants
- Désigne provisoirement 5 enseignants
- Désigne les représentants de la commune au sein de l'assemblée générale de l'asbl Institut Decroly
- Propose les candidatures au poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'asbl Institut Decroly
- Inflige une sanction à une enseignante